

COMPTE RENDU

|   |  |
|---|--|
| Convocation du Conseil Municipal<br>Le 20 janvier 2022<br>Affichage du compte rendu<br>Le 27 janvier 2022   | Conseillers en exercice : 19<br>Présents : 19<br>Procurations : 0<br>Votants : 19  |
| L'an deux mille vingt-deux, le vingt six janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Evette-Salbert s'est réuni dans la salle polyvalente sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, en application des articles L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales | Présents : BANET Claude, BAUER-PRESTON Helen, BOHN Marie-Josèphe, BRUEZ Georges, BRUNET Marc, CHASSIGNET Thierry, DAMERON Jocelyne, DÉMÉSY Laurent, FERNANDEZ Alain, GREC Marie-Christine, HERZOG Claire, JEANNENOT Michèle, LAURENT Philippe, MANNARELLI Pascale, MARCONOT Michel, MORELLE Françoise, PELTIER Yvette, SILVESTRE Martial, WURTZ Flore. |
| Secrétaire de Séance : CHASSIGNET Thierry   | Absent excusé : /<br>Absent:/  |

|   |  |  |
|---|--|--|
| 1 | Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 décembre 2021 |  |
|---|--|--|

Décision : approuvé à l'unanimité

|   |  |       |
|---|--|-------|
| 2 | Renouvellement de la convention pour le contrôle des agrès sportifs et des aires de jeux | 22-01 |
|---|--|-------|

Rapport présenté par Monsieur Laurent DÉMÉSY

Par délibération du 27 février 2019 le conseil municipal avait accepté de conventionner avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort pour le contrôle des agrès sportifs et des aires de jeux.

Par courrier en date du 06 janvier 2022 le centre de gestion nous a informés que les conventions des contrôles des aires de jeux et des agrès arrivaient à échéance fin 2021 ou courant 2022 et nous propose de délibérer afin de renouveler ces conventions.

Les tarifs restent inchangés pour les aires de jeux et de fitness (50 euros) et pour les skate-parks (100 euros). En revanche le tarif pour les agrès de football, handball, basketball ainsi que les parcours Vita passent de 23 à 25 euros par agrès.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée pour les agrès sportifs et les aires de jeux, propriété de la commune.

|   |   |       |
|---|---|-------|
| 3 | Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR pour travaux de sécurisation de la rue du Lac 2 <sup>ème</sup> tranche | 22-02 |
|---|---|-------|

Rapport présenté par Monsieur Laurent DÉMÉSY

Par courrier en date du 06 décembre 2021, Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort nous a informés que la Commission d'élus compétente en matière de DETR a déterminé les catégories prioritaires pour l'exercice 2022. A savoir :

- développement économique, environnemental et touristique,
- développement social, maintien des services publics en milieu rural, service à la personne,
- travaux de sécurité,
- accessibilité,
- assainissement et eau potable.

Les travaux de sécurisation de la rue du Lac (2ème tranche) étant prévus en 2022 et entrant dans ces catégories prioritaires, je vous propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour ces travaux dont le montant estimatif s'élève à la somme de 260 380.50 € HT qui se décompose comme suit :

Travaux de sécurisation : 252 640.50 €

Honoraires (maîtrise d'œuvre) : 6 940.00 €

Frais de publicité : 800.00 €

A l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER le dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2022,
- D'APPROUVER le plan de financement qui s'établit comme suit :

| DEPENSES                |                     | RECETTES   |                     |
|-------------------------|---------------------|--|---------------------|
| Libellé des postes      | Montant HT          | Détail   | Montant HT          |
| Travaux de sécurisation | 252 640.50 €        | Subventions sollicitées :  |                     |
| Maîtrise d'oeuvre       | 6 940.00 €          | DETR – Travaux de sécurité   | 82 266.35 €         |
| Frais de publicité      | 800.00 €            | Conseil Départemental – Aide aux communes (plafonnée et sur travaux uniquement)                                      | 50 000.00 €         |
|                         |                     | Grand Belfort Communauté d'Agglomération – Fonds d'Aide aux Communes 2020-2026 (sur travaux et publicité uniquement) | 50 000.00 €         |
|                         |                     | Autofinancement (30%)  | 78 114.15 €         |
| <b>Total</b>            | <b>260 380.50 €</b> | <b>Total</b>   | <b>260 380.50 €</b> |

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier et à la réalisation des travaux.

|   |   |       |
|---|---|-------|
| 4 | Demande de subvention à Grand Belfort Communauté d'Agglomération au titre du Fonds d'Aide aux Communes (2020-2026) pour les travaux de sécurisation de la rue du Lac 2 <sup>ème</sup> tranche | 22-03 |
|---|---|-------|

Rapport présenté par Monsieur Laurent DÉMÉSY

Par courrier en date du 09 novembre 2020 le Président de Grand Belfort Communauté d'Agglomération nous a informés que lors de sa séance du 15 octobre 2020, le Conseil Communautaire avait adopté la reconduction d'un fonds destiné à soutenir financièrement les communes dans la réalisation de leurs projets d'investissement. Sur la période 2020-2026, la commune d'Evette-Salbert bénéficiera d'un crédit de 200 000 € pour financer un ou plusieurs projets d'investissement dans la limite de 50% du coût HT des dépenses restant à la charge de la commune. Des travaux de sécurisation rue du Lac (2<sup>ème</sup> tranche) étant programmés en 2022,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- DE DEPOSER un dossier de demande de subvention auprès de Grand Belfort Communauté d'Agglomération au titre du fonds d'aide aux communes 2020-2026,
- DE SOLLICITER une subvention de 50 000.00 € représentant 19,73% du coût estimatif des travaux et des frais de publicité et annonces qui s'élèvent à 253 440.50 € HT,
- D'APPROUVER le plan de financement qui s'établit comme suit :

| DEPENSES                       |                     | RECETTES   |                     |
|--------------------------------|---------------------|--|---------------------|
| Libellé des postes             | Montant HT          | Détail   | Montant HT          |
| Travaux de sécurisation        | 252 640.50 €        | Subventions sollicitées :  |                     |
| Honoraires : Maîtrise d'œuvre, | 6 940.00 €          | Grand Belfort Communauté d'Agglomération – fonds d'aide aux communes 2020-2026 (sur travaux et publicité uniquement) | 50 000.00 €         |
| Publicité et annonces          | 800.00 €            | Conseil départemental : Aide aux communes 2022 (plafonnée et sur travaux uniquement)                                 | 50 000.00 €         |
|                                |                     | Etat - DETR  | 82 266.35 €         |
|                                |                     | Autofinancement  | 78 114.15 €         |
| <b>Total</b>                   | <b>260 380.50 €</b> | <b>Total</b>   | <b>260 380.50 €</b> |

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier et à la réalisation des travaux.

|   |   |       |
|---|---|-------|
| 5 | Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de l'Aide aux Communes pour les travaux de sécurisation de la rue du Lac 2 <sup>ème</sup> tranche | 22-04 |
|---|---|-------|

Rapport présenté par Monsieur Laurent DÉMÉSY

Lors de la rencontre du 08 novembre 2021, le Président du Conseil Départemental avait présenté aux Maires des communes du département les nouveaux dispositifs de soutien à destination des communes à compter de 2022 et par courrier du 19 janvier 2022 nous avons reçu le dossier d'appel à projets pour 2022 dont la date limite de dépôt est fixée au 28 février 2022.

Le nombre de projet est limité à 1 dossier au titre de l'aide aux communes et un dossier au titre des aménagements de sécurité.

Le taux d'intervention du Département sera de 50% maximum du montant hors taxes des dépenses éligibles (hors achat de matériel, acquisitions foncières, main d'œuvre en régie, frais d'études et de maîtrise d'œuvre) et le montant plafond de subvention est fixé à 50 000.00 €. Les collectivités qui souhaitent déposer un dossier doivent s'engager à inscrire la dépense au budget communal 2022 et fournir la délibération justifiant de l'inscription des crédits au plus tard le 30 avril 2022.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- DE DÉPOSER un dossier d'appel à projets pour les travaux de sécurisation de la rue du Lac (2ème tranche),

- DE SOLLICITER du Conseil départemental une subvention pour ces travaux dont le montant s'élève à la somme de :

travaux de sécurisation : 252 640.50 € H.T.

honoraires (maîtrise œuvre) 6 940.00 € H.T.

Frais de publicité et annonces 800.00 € H.T.

- D'APPROUVER le plan de financement qui s'établit comme suit :

| DEPENSES                |              | RECETTES   |              |
|-------------------------|--------------|--|--------------|
| Libellé des postes      | Montant HT   | Détail   | Montant HT   |
| Travaux de sécurisation | 252 640.50 € | Subventions sollicitées :  |              |
| Maîtrise d'oeuvre       | 6 940.00 €   | Conseil Départemental – Aide aux communes (plafonnée et sur travaux uniquement)                                      | 50 000.00 €  |
| Frais de publicité      | 800.00 €     | DETR – Travaux de sécurité   | 82 266.35 €  |
|                         |              | Grand Belfort Communauté d'Agglomération – Fonds d'Aide aux Communes 2020-2026 (sur travaux et publicité uniquement) | 50 000.00 €  |
|                         |              | Autofinancement (30%)  | 78 114.15 €  |
| Total                   | 260 380.50 € | Total  | 260 380.50 € |

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à la réalisation des travaux.

|   |                                    |  |
|---|------------------------------------|--|
| 6 | Questions et informations diverses |  |
|---|------------------------------------|--|

Séance levée à 19h20

Le Maire,  
Laurent DÉMÉSY.

